Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260130-D202601005-DE

Commune de Paimpont

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	15
Présents	11
Absents	4
Exclus	0
Votants	14

Date de la convocation : 21/01/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2026/01/005

Séance du 27 JANVIER 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, Marie-Françoise CHEVILLON, Renée FILATRE, Lydie JAMIN, Françoise GUERIN, Aurélie ROUAULT et Messieurs Alain LEFEUVRE, Patrick HAUPAS, Aurélien ROLLAND, Didier GUERIN, Stéphane DANION, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur Julien DESSA, Monsieur Philippe BARGAIN et Monsieur Claudie PIEL.

Était absente : Monsieur David HENTZIEN

Ayant donné pouvoir : Monsieur Julien DESSA à Lydie JAMIN, Monsieur Philippe BARGAIN à Aurélien ROLLAND et Monsieur Claude PIEL à Alain LEFEUVRE

DELIBERATION 2026/01/005 : RESSOURCES HUMAINES ARCHIVES COMMUNALES-RECRUTEMENT-CLASSEMENT.

Rapporteur : Alain LEFEUVRE

CONTEXTE : La commune de Paimpont à procédé à une mission d'archivage entre septembre et octobre 2025 néanmoins il reste une partie des archives à trier pour un temps estimé de 2,5 mois. Ce classement est nécessaire pour assurer une gestion efficace, conforme et légale des documents administratifs. Pour ce faire, la commune envisage de recruter un agent spécialisé dans l'archivage et d'acquérir le matériel nécessaire pour cette tâche. Ce projet vise à améliorer l'organisation et la conservation des archives, facilitant ainsi leur accès et leur utilisation par les services municipaux et les citoyens.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 3-2°,

Vu la circulaire AD 93-1 du 11 août 1993 relative aux techniques d'archivage,

Vu l'instruction DPCAI/RES/2004/01 du 5 janvier 2004 relative aux techniques d'archivage,

Vu l'instruction DAF/DPCAI/RES/2009/018 du 29 août 2009 relative aux techniques d'archivage,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code du patrimoine, notamment les articles L. 212-1 et suivants relatifs aux archives publiques.

Considérant la nécessité de procéder au classement des archives communales pour assurer une gestion efficace et conforme des documents administratifs,

Considérant l'importance de recruter un agent spécialisé dans l'archivage pour mener à bien cette tâche,

Envoyé en préfecture le 30/01/2026
Reçu en préfecture le 30/01/2026
Publié le
ID : 035-213502115-20260130-D202601005-DE

Considérant l'acquisition du matériel nécessaire pour le classement des archives,
Considérant les dispositions légales et réglementaires en matière d'archivage et de gestion des documents administratifs,

Considérant les ressources financières disponibles pour la réalisation de ce projet.

Considérant le courrier de madame Claudia SACHET chargée de mission archives territoriales aux archives départementales d'Ille-et-Vilaine estimant la durée de travail à 2,5 mois et 7 000 euros de budget,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

PROCEDE à une opération de tri-classement des archives communales.

Article 2 :

PREND acte de l'estimatif quantitatif pour la réalisation du classement des archives communales 2,5 mois et 7 000 euros de budget.

Article 3 :

AUTORISE le maire à procéder au recrutement de l'archiviste qui sera à la charge de la commune pour un montant de 6 000 euros.

Article 4 :

AUTORISE le maire à procéder aux achats de fournitures nécessaires à la bonne réalisation de la mission d'archivage pour un montant prévisionnel de 1 000 euros.

Article 5 :

AUTORISE le maire à signer tous les documents relatifs à cette opération de tri-classement des archives communales.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

La Secrétaire de séance,
Renée FILATRE

MAIRIE de PAIMPONT
35 (Ille-et-Vilaine)